



2020-08-14

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 août 2020, à 19 h.
Le conseil de la municipalité siège en séance ordinaire ce 14 août 2020 par voie de visioconférence.
Sont présents à cette visioconférence :

**M. LOUIS VENNE
M^{me} NANCY MORAIS
M. RICHARD JEAN**

**M^{me} CHRISTINE RICHER
M. PIERRE BOIVIN**

Est absente : **M^{me} NANCY MCAULEY** (absence motivée)
Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, **M. DENIS DAGENAIS**, Directeur général / secrétaire-trésorier, et **M^{me} MIREILLE DUPUIS**, Adjointe au Directeur général.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence, qui sera diffusée sur le site web ;

Il est proposé par M. Richard Jean

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil, le Directeur général et l'adjointe au Directeur général puissent y participer par visioconférence.

QUE cette séance soit enregistrée et publicisée par diffusion sur le site web municipal.

Adopté

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. LOUIS VENNE**

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

❖ **Administration**

- Ratification de l'ordre du jour
- Ratification de la séance du 10 juillet 2020
- Rapport du Maire
- Correspondance
- Période de questions d'ordre général
- Avis d'élection
- Immeuble de Muriel Pariente
- Scellement des fenêtres de l'hôtel de ville

❖ **Finance :**

- Rapport des dépenses autorisées par le Directeur général
- Approbation des comptes payables

❖ **Incendie :**

- Embauche d'un directeur incendie

❖ **Transport :**

- Ratification de l'embauche de l'aide saisonnier à la voirie
- Entente avec M. Paul Corbeil et M^{me} Marie-Anne Essiembre

❖ **Loisir et culture :**

- Achat de livres

❖ **Investissement :**

- Contrat de travaux de réfection de pavage de la rue Archambault et chemin du Tour-du-Lac
- Achat des lots 5 152 055 et 5 612 927



- ❖ Période d'intervention des membres du conseil
- ❖ Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- ❖ Levée de la séance

* * * * *

- ADMINISTRATION

2020-08-147 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec dispense de lecture.

Adopté

2020-08-148 RATIFICATION DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE le Directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020, résolutions numéros 2020-07-131 à 2020-07-145, inclusivement, soit adopté tel que rédigé.

Adopté

RAPPORT DU MAIRE

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

AVIS AU CONSEIL PAR LE PRÉSIDENT D'ÉLECTION :

Le Président d'élection dépose à la table du conseil un avis de la vacance du poste de conseiller au siège numéro 4, pour faire suite à la lettre de démission déposée par M. Normand Jolicoeur, en date du 1^{er} juillet 2020. L'arrêté ministériel 2020-003, en date du 14 mars, annulait tout scrutin électoral.

Le 6 août 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a adopté l'arrêté ministériel 2020-055 qui abroge l'arrêté 2020-003, et de ce fait, incite les municipalités à reprendre les procédures pour une élection partielle le 4 octobre 2020.

Cependant, l'ordonnance de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation est distincte selon que la vacance concerne le poste de Maire, du défaut de quorum ou le poste d'un conseiller.

Lorsqu'il s'agit d'un poste de conseiller la ministre n'ordonne pas immédiatement la tenue de l'élection partielle. Le Ministère analyse la possibilité que des modifications législatives soient proposées à la ministre, à l'automne 2020, afin que les postes de conseiller vacants au sein des conseils municipaux ne soient pas obligatoirement pourvus d'ici les élections générales 2021. Une telle mesure, pour entrer en vigueur, devrait être adoptée par l'Assemblée nationale.

2020-08-149 IMMEUBLE DE MURIEL PARIENTE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-07-131 proposant un montant de 3 125 \$, couvrant les frais engendrés, plus les frais de notaire se rattachant à la vente pour taxes de cet immeuble ;

CONSIDÉRANT la confirmation de frais notariés de 1 567,79 \$ de la part de M^e Guylaine Gratton ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a acquitté la somme de 4 692,79 \$ afin de récupérer cet immeuble ;

Il est proposé par M^{me} Christine Richer

QUE la municipalité mandate M^e Guylaine Gratton à effectuer les transferts afférents.

QUE la municipalité mandate le Maire et le Directeur général à signer tout document en conséquence afin de donner plein effet à cette résolution.

Adopté

2020-08-150 SCÈLEMENT DES FENÊTRES DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT la résolution 2020-07-132 autorisant la demande de soumissions auprès d'entrepreneurs pour le scellement des fenêtres de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de *Calfeutrage Mont-Tremblant*, *Monsieur Calfeutrage St-Jérôme* et *Les Entreprises CRK* ;

Il est proposé par M. Richard Jean



QUE le contrat de scellement des fenêtres de l'hôtel de ville soit accordé à *Calfeutrage Mont-Tremblant*, plus bas soumissionnaire, au montant de 4 580 \$, plus taxes.

QUE le contrat d'installation d'un joint au-dessus de la moulure de transition horizontale soit aussi accordé à *Calfeutrage Mont-Tremblant*, au montant de 630 \$, plus taxes.

Adopté

- FINANCE

RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées en juillet 2020, pour étude et considération.

2020-08-151 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que le Directeur général / Secrétaire trésorier atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QUE le paiement des comptes payés au montant de 30 381,32 \$ apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 89 901,50 \$ apparaissant à la liste datée du 11 août 2020 soit approuvé.

Adopté

- INCENDIE

2020-08-152 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR INCENDIE

CONSIDÉRANT la réception de la résolution numéro 20-07-131 de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk acceptant l'offre de service de Monsieur Charles Lauzon au poste de Directeur incendie selon une rémunération hebdomadaire de 300 \$ et horaire de 25 \$ lors des interventions ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Lauzon devra remettre sur pied le service d'incendie, s'assurer de l'entretien des véhicules et de l'équipement et voir à l'embauche de pompiers ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE la Municipalité de Lac-des-Plages accepte l'offre de Monsieur Charles Lauzon à titre de Directeur incendie du service incendie St-Émile / Lac-des-Plages, avec une rémunération hebdomadaire de 300 \$ et horaire de 25 \$ lors des interventions.

Adopté

- TRANSPORT

2020-08-153 RATIFICATION DE L'EMBAUCHE DE L'AIDE SAISONNIER À LA VOIRIE

CONSIDÉRANT que le comité composé de MM. Richard Jean, Pierre Boivin et Benoit Lauzon a procédé aux entrevues de candidats sélectionnés et autorisé l'embauche de M. Benoit Aubin ;

Il est proposé par M^{me} Christine Richer

QUE l'embauche de Monsieur Benoit Aubin soit ratifiée par les membres du conseil pour un poste saisonnier à la voirie.

Adopté

2020-08-154 ENTENTE AVEC M. PAUL CORBEIL ET M^{ME} MARIE-ANNE ESSIEMBRE

CONSIDÉRANT que la chaussée du chemin du Tour-du-Lac empiète sur le lot 5 151 395, propriété de M. Paul Corbeil et M^{me} Marie-Anne Essiembre, au 2312 ;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de creuser des fossés et de rediriger les eaux pluviales à la limite dudit terrain afin de minimiser les impacts sur le futur champ d'épuration de l'installation septique ;

CONSIDÉRANT que M. Corbeil et M^{me} Essiembre sont d'accord à céder une partie de leur lot afin de régulariser l'assiette du chemin du Tour-du-Lac ;

Il est proposé par M. Richard Jean

QUE le Directeur général soit autorisé à établir une entente avec M. Paul Corbeil et M^{me} Marie-Anne Essiembre quant aux travaux à réaliser à court terme et la partie de terrain à céder pour régulariser l'assiette du chemin du Tour-du-Lac.



Adopté

- **LOISIR ET CULTURE**

2020-08-155 ACHAT DE LIVRES

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QUE l'achat de livres pour la collection locale de la bibliothèque soit autorisé, savoir :

Les sept sœurs (Tomes 1 à 7)
Les jolis deuils (Tomes 1 à 3)
Les larmes de l'Hudson
Café crème, Tome 3

*Lucinda Riley
Marjolaine Bouchard
Marie-Bernadette Dupuy
Michèle Matteau*

Adopté

- **INVESTISSEMENT :**

2020-08-156 CONTRAT DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE DE LA RUE ARCHAMBAULT ET DU CHEMIN DU TOUR-DU-LAC

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-06-116 autorisant les appels d'offres sur SÉ@O pour la pulvérisation, scarification, reprofilage, compactage, asphaltage et prémarquage de la rue Archambault dans le cadre des travaux autorisés par le Transfert aux municipalités d'une partie de la Taxe d'accise sur l'Essence et de la Contribution du gouvernement du Québec (TECQ 2019-2023) ;

CONSIDÉRANT qu'un volet de l'appel d'offres s'applique au chemin du Tour-du-Lac pour le pavage des sections près du 1998-B et 2019 ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues le 10 août 2020 et la recommandation de Monsieur André Pilon Jr, ing. à l'effet d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE Le contrat de réfection de la rue Archambault soit accordé à *L.E.G.D.* plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 88 223,50 \$, plus taxes, dans le cadre des travaux de la TECQ 2019-2023.

QUE le contrat de pavage de la section près du 1998-B, chemin du Tour-du-Lac, soit aussi accordé à *L.E.G.D.*, pour un montant de 10 230 \$, plus taxes.

QUE le contrat de pavage de la section face au 2019, chemin du Tour-du-Lac, soit aussi accordé à *L.E.G.D.*, pour un montant de 18 901,20 \$, plus taxes.

Adopté

2020-08-157 ACHAT DES LOTS 5 152 055 ET 5 612 927

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-03-079 concernant une offre d'achat au montant de 160 000 \$ à 9045-3499 QUEBEC INC. / G & R Laurin & fils transport, pour les lots 5 152 055 et 5 612 927 ;

CONSIDÉRANT que 9045-3499 QUEBEC INC. / G & R Laurin & fils transport a finalement accepté ladite offre d'achat ;

CONSIDÉRANT l'intention de la Municipalité de Lac-des-Plages d'acquérir cette propriété pour le développement récréotouristique ;

CONSIDÉRANT l'intention de la municipalité de vouloir protéger le milieu forestier à proximité du lac, son habitat faunique, ainsi que sa biodiversité ;

Il est proposé par M^{me} Christine Richer

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages achète au montant de 160 000 \$, de 9045-3499 QUEBEC INC. / G & R Laurin & fils transport, les lots 5 152 055 et 5 612 927.

QUE le mandat soit confié à M^e Guylaine Gratton d'effectuer la transaction.

QUE la municipalité mandate le Maire et le Directeur général à signer tout document en conséquence afin de donner plein effet à cette résolution.

Adopté

2020-08-158 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Richard Jean



QUE

La séance soit levée et terminée. Il est 19 h 28.

Adopté

Louis Venne
Maire

Denis Dagenais
Directeur général / secrétaire-trésorier

MUNICIPALITÉ



LAC-DES-PLAGES